



Fiche de données de sécurité

Allchemet AG

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Alduro Concentré de lubrifiant réfrigérant Art.-Nr. 10163.01.000, 10163.05.000

Date de révision: 01.01.2024

Code du produit: 284

Page 1 de 21

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Alduro Concentré de lubrifiant réfrigérant Art.-Nr. 10163.01.000, 10163.05.000

UFI: 7PMU-9R0S-J905-0PG7

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Allchemet AG
Rue:	Adetswilerstrasse 2-4
Lieu:	CH Bäretswil
Téléphone:	Tel: +41 (43) 843 22 22
E-mail:	info@allchemet.ch
E-mail (Interlocuteur):	info@allchemet.ch
Internet:	www.allchemet.ch

Téléfax: Fax: +41 (43) 843 22 33

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

Numéro d'appel d'urgence Allemand (24h) +49 89 220 61012 (de, en)
International (24h) +44 1235 239670 ;CH Tel. 145
Giftinspektorat 044 251 51 51

Information supplémentaire

Réserve aux utilisateurs industriels et professionnels.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Mentions de danger

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans .

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH208 Contient 2-n-butyl-benzo[d]isothiazol-3-one. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Éviter le rejet dans l'environnement.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Allchemet AG

Alduro Concentré de lubrifiant réfrigérant Art.-Nr. 10163.01.000, 10163.05.000

Date de révision: 01.01.2024

Code du produit: 284

Page 2 de 21

Composants pertinents

Nº CAS	Substance	Quantité		
	Nº CE	Nº Index	Nº REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
64742-56-9	Distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant; huile de base - non spécifiée	15 - < 20 %		
	265-159-2	01-2119480132-48		
	Asp. Tox. 1; H304			
68920-66-1	Alcohols, C16-18 and C18-unsatd., ethoxylated	5 - < 10 %		
	500-236-9	01-2119489407-26		
	Skin Irrit. 2, Aquatic Chronic 1; H315 H410			
78-96-6	1-aminopropan-2-ol; isopropanolamine	2,5 - < 5 %		
	201-162-7	603-082-00-1	01-2119475331-43	
	Skin Corr. 1B; H314			
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol; éther monobutylique de l'éthylène glycol	1 - < 2,5 %		
	203-961-6	01-2119475104-44		
	Eye Irrit. 2; H319			
929-06-6	2-(2-aminoethoxy)ethan-1-ol	1 - < 2,5 %		
	213-195-4	01-2119520701-52		
	Skin Corr. 1C, Eye Dam. 1; H314 H318			
4299-07-4	2-n-butyl-benzo[d]isothiazol-3-one	0,1 - < 1 %		
	420-590-7			
	Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H314 H318 H317 H400 H410			
90-43-7	phényl-2-phénol (ISO); biphenyl-2-ol 2-hydroxybiphenyle	0,1 - < 1 %		
	201-993-5	01-2119511183-53		
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H315 H319 H335 H400 H410			
141-43-5	2-aminoéthanol; éthanolamine	< 0,1 %		
	205-483-3	603-030-00-8	01-2119486455-28	
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1, STOT SE 3, Aquatic Chronic 3; H332 H312 H302 H314 H318 H317 H335 H412			
128-04-1	Natriumdimethylthiocarbamat	< 0,1 %		
	204-876-7	01-2119543695-32		
	Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H400 H410			
108-31-6	anhydride maléique	< 0,001 %		
	203-571-6	607-096-00-9	01-2119472428-31	
	Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, Resp. Sens. 1, Skin Sens. 1A, STOT RE 1; H302 H314 H318 H334 H317 H372 EUH071			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.



Fiche de données de sécurité

Allchemet AG

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Alduro Concentré de lubrifiant réfrigérant Art.-Nr. 10163.01.000, 10163.05.000

Date de révision: 01.01.2024

Code du produit: 284

Page 3 de 21

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	Nº CE	Substance	Quantité
Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA			
64742-56-9	265-159-2	Distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant; huile de base - non spécifiée	15 - < 20 %
	par voie orale: DL50 = 5000 mg/kg		
68920-66-1	500-236-9	Alcohols, C16-18 and C18-unsatd., ethoxylated	5 - < 10 %
par inhalation: CL50 = > 100 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 2000 mg/kg			
78-96-6	201-162-7	1-aminopropan-2-ol; isopropanolamine	2,5 - < 5 %
	par voie orale: DL50 = 2700 mg/kg		
112-34-5	203-961-6	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol; éther monobutylique de l'éthylène glycol	1 - < 2,5 %
	dermique: DL50 = 2764 mg/kg; par voie orale: DL50 = 3305 mg/kg		
929-06-6	213-195-4	2-(2-aminoethoxy)ethan-1-ol	1 - < 2,5 %
	dermique: DL50 = >3000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 3000-3700 mg/kg		
4299-07-4	420-590-7	2-n-butyl-benzo[d]isothiazol-3-one	0,1 - < 1 %
	par voie orale: DL50 = 4267-4732 mg/kg		
90-43-7	201-993-5	phényl-2-phénol (ISO); biphenyl-2-ol 2-hydroxybiphenyle	0,1 - < 1 %
	dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 2733 mg/kg		
141-43-5	205-483-3	2-aminoéthanol; éthanolamine	< 0,1 %
	par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 1025 mg/kg; par voie orale: DL50 = 1515 mg/kg STOT SE 3; H335: >= 5 - 100		
128-04-1	204-876-7	Natriumdimethylthiocarbamat	< 0,1 %
	dermique: DL50 = 5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 2500 mg/kg Aquatic Acute 1; H400: M=100		
108-31-6	203-571-6	anhydride maléique	< 0,001 %
	dermique: DL50 = 2620 mg/kg; par voie orale: DL50 = 400 mg/kg Skin Sens. 1A; H317: >= 0,001 - 100		

Information supplémentaire

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

En cas de malaises persistants, consulter un médecin. Ne rien faire ingurgiter en cas de perte de conscience ou de convulsions.

Après inhalation

Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud. Appeler un médecin en cas de malaise.

Après contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

NE PAS faire vomir.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Allchemet AG

Alduro Concentré de lubrifiant réfrigérant Art.-Nr. 10163.01.000, 10163.05.000

Date de révision: 01.01.2024

Code du produit: 284

Page 4 de 21

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Extincteur à sec. Dioxyde de carbone (CO2).

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau de forte puissance.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de:

Oxydes nitriques (NOx).

Monoxyde de carbone

Dioxyde de carbone (CO2).

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Combinaison complète de protection.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Assurer une aération suffisante.

Pour les non-sauveteurs

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Pour les sauveteurs

Baliser les zones de danger et les signaler par des panneaux d'avertissement et de sécurité adéquats. Diriger les personnes concernées hors de la zone de danger.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Autres informations

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement. Nettoyer avec des détergents. Éviter les solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Section 7: Manipulation et stockage

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Information supplémentaire

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité.



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Allchemet AG

Alduro Concentré de lubrifiant réfrigérant Art.-Nr. 10163.01.000, 10163.05.000

Date de révision: 01.01.2024

Code du produit: 284

Page 5 de 21

Température de stockage conseillée : 5-40 °C

Durée de stockage maximale : 1 année

Conseils pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition (Art.50 al.3 Ordonnance sur la prévention des accidents, OPA, SR 832.30)

Nº CAS	Substance	ppm	mg/m ³	fib/ml	Catégorie	Notation	Origine
141-43-5	2-Aminoéthanol	2	5		VME 8 h	S	
		4	10		VLE courte durée		
122-99-6	2-Phénoxyéthanol	20	110		VME 8 h	SSC	
		20	110		VLE courte durée		
108-31-6	Anhydride maléique	0,1	0,4		VME 8 h	S, SSC	
		0,1	0,4		VLE courte durée		
112-34-5	Butyldiglykol	10	67		VME 8 h	SSC	
		15	101		VLE courte durée		
111-42-2	Diéthanolamine (inhalable)	-	1		VME 8 h	R, S, SSC	
		-	1		VLE courte durée		
25322-68-3	Polyéthylèneglycol (PEG) (masse mol. moyenne 200-600)	-	500		VME 8 h	SSC	



Fiche de données de sécurité

Allchemet AG

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Alduro Concentré de lubrifiant réfrigérant Art.-Nr. 10163.01.000, 10163.05.000

Date de révision: 01.01.2024

Code du produit: 284

Page 6 de 21

Valeurs de référence DNEL/DMEL

Nº CAS	Substance			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
64742-56-9	Distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant; huile de base - non spécifiée			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	2,73 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	5,58 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,97 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,74 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	local	1,19 mg/m ³
68920-66-1	Alcohols, C16-18 and C18-unsatd., ethoxylated			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	294 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	2080 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	87 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	1250 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	25 mg/kg p.c./jour
78-96-6	1-aminopropan-2-ol; isopropanolamine			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	3,6 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,76 mg/kg p.c./jour
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol; éther monobutylique de l'éthylène glycol			
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	83 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	local	60,7 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	67,5 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	local	40,5 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	40,5 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	67,5 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	local	101,2 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	50 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	5 mg/kg p.c./jour
929-06-6	2-(2-aminoethoxy)ethan-1-ol			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	1,12 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	0,67 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	7,3 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu		dermique	local	0,032 mg/cm ²
122-99-6	2-phénoxyéthanol			
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	34,72 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	8,07 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	8,07 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	17,43 mg/kg p.c./jour

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Alduro Concentré de lubrifiant réfrigérant Art.-Nr. 10163.01.000, 10163.05.000

Date de révision: 01.01.2024

Code du produit: 284

Page 7 de 21

Consommateur DNEL, aigu	par voie orale	systémique	17,43 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	local	20,83 mg/personne/jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	2,5 mg/m³
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	2,5 mg/m³
90-43-7	phényl-2-phénol (ISO); biphenyl-2-ol 2-hydroxybiphenyl		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	19,25 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	21,84 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	1,2 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,4 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,4 mg/kg p.c./jour
25322-68-3	Poly(oxy-1,2-ethanediyl),a-hydro-?-hydroxy- Ethane-1,2-diol, ethoxylated		
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	40 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	112 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	40 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	40,2 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	7,14 mg/m³
111-42-2	2,2'-iminodiéthanol, diéthanolamine		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	0,75 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	0,125 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	0,5 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	0,125 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,130 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,07 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,06 mg/kg p.c./jour
141-43-5	2-aminoéthanol; éthanolamine		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	1 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	0,51 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	3 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	0,18 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	0,28 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	1,5 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	1,5 mg/kg p.c./jour
128-04-1	Natriumdimethylidithiocarbamat		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	0,930 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	2,71 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	0,230 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	1,35 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,100 mg/kg p.c./jour



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Allchemet AG

Alduro Concentré de lubrifiant réfrigérant Art.-Nr. 10163.01.000, 10163.05.000

Date de révision: 01.01.2024

Code du produit: 284

Page 8 de 21

108-31-6	anhydride maléique		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	0,081 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systémique	0,2 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	0,081 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	0,2 mg/m ³



Fiche de données de sécurité

Allchemet AG

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Alduro Concentré de lubrifiant réfrigérant Art.-Nr. 10163.01.000, 10163.05.000

Date de révision: 01.01.2024

Code du produit: 284

Page 9 de 21

Valeurs de référence PNEC

Nº CAS	Substance	
Milieu environnemental		Valeur
64742-56-9	Distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant; huile de base - non spécifiée	
Intoxication secondaire		9,33 mg/kg
68920-66-1	Alcohols, C16-18 and C18-unsatd., ethoxylated	
Eau douce		0,007 mg/l
Eau de mer		0,001 mg/l
Sédiment d'eau douce		22,79 mg/kg
Sédiment marin		2,28 mg/kg
Intoxication secondaire		10 mg/l
Sol		1,0 mg/kg
78-96-6	1-aminopropan-2-ol; isopropanolamine	
Eau douce		0,033 mg/l
Eau de mer		0,003 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,229 mg/kg
Sédiment marin		0,023 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		3,3 mg/l
Sol		0,026 mg/kg
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol; éther monobutyle de l'éthylène glycol	
Eau douce		1,1 mg/l
Eau de mer		0,11 mg/l
Sédiment d'eau douce		4,4 mg/kg
Sédiment marin		0,44 mg/kg
Intoxication secondaire		56 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		200 mg/l
Sol		0,4 mg/kg
929-06-6	2-(2-aminoéthoxy)ethan-1-ol	
Eau douce		0,202 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,945 mg/l
Eau de mer		0,0202 mg/l
Eau de mer (rejets discontinus)		0,0945 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,99 mg/kg
Sédiment marin		0,103 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		28 mg/l
Sol		0,0704 mg/kg
122-99-6	2-phénoxyéthanol	
Eau douce		0,943 mg/l
Eau de mer		0,0943 mg/l
Sédiment d'eau douce		7,2366 mg/kg
Sédiment marin		0,7237 mg/kg
Sol		1,26 mg/kg
90-43-7	phénol-2-phénol (ISO); biphenyl-2-ol 2-hydroxybiphenyl	

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Alduro Concentré de lubrifiant réfrigérant Art.-Nr. 10163.01.000, 10163.05.000

Date de révision: 01.01.2024

Code du produit: 284

Page 10 de 21

Eau douce	0,00009 mg/l
Eau de mer	0,00009 mg/l
Eau de mer (rejets discontinus)	0,027 mg/l
Sédiment d'eau douce	0,1284 mg/kg
Sédiment marin	0,01284 mg/kg
Sol	2,5 mg/kg
25322-68-3 Poly(oxy-1,2-ethanediyl),a-hydro-?-hydroxy- Ethane-1,2-diol, ethoxylated	
Eau douce	273 mg/l
Eau de mer	27,3 mg/l
Sédiment d'eau douce	1030 mg/kg
Sédiment marin	103 mg/kg
Sol	46,4 mg/kg
111-42-2 2,2'-iminodiéthanol, diéthanolamine	
Eau douce	0,021 mg/l
Eau de mer	0,002 mg/l
Sédiment d'eau douce	0,092 mg/kg
Sédiment marin	0,0092 mg/kg
Sol	1,63 mg/kg
141-43-5 2-aminoéthanol; éthanolamine	
Eau douce	0,07 mg/l
Eau de mer	0,007 mg/l
Sédiment d'eau douce	0,357 mg/kg
Sédiment marin	0,036 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	100 mg/l
Sol	1,29 mg/kg
128-04-1 Natriumdimethylthiocarbamat	
Eau douce	0,000014 mg/l
Eau de mer	0,0000014 mg/l
Sédiment d'eau douce	0,00005476 mg/kg
Sédiment marin	0,000005476 mg/kg
Sol	0,1652 mg/l
108-31-6 anhydride maléique	
Eau douce	0,038 mg/l
Eau de mer	0,004 mg/l
Sédiment d'eau douce	0,296 mg/kg
Sédiment marin	0,0296 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	44,6 mg/l
Sol	0,037 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition





Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Allchemet AG

Alduro Concentré de lubrifiant réfrigérant Art.-Nr. 10163.01.000, 10163.05.000

Date de révision: 01.01.2024

Code du produit: 284

Page 11 de 21

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

EN 166

Protection des mains

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Protection de la peau

Chaussures de sécurité résistant aux agents chimiques.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit.

Établir un plan de protection de la peau.

Protection respiratoire

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

Protection contre les risques thermiques

Eloigner toute source d'ignition.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	liquide
Couleur:	marron clair
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	caractéristique

Testé selon la méthode

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non déterminé
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé
Point d'éclair:	142 °C ASTM D 92
Température d'auto-inflammation:	non déterminé
pH-Valeur (à 20 °C):	9,6 DIN 51369
Viscosité cinématique: (à 20 °C)	41 mm ² /s ASTM D 7042
Pression de vapeur:	non déterminé
Pression de vapeur:	non déterminé
Densité (à 20 °C):	0,97 g/cm ³ EN ISO 12185

9.2. Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité

Point d'écoulement:	non déterminé
Viscosité dynamique:	non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. Conditions à éviter

Protéger contre: forte chaleur.



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Allchemet AG

Alduro Concentré de lubrifiant réfrigérant Art.-Nr. 10163.01.000, 10163.05.000

Date de révision: 01.01.2024

Code du produit: 284

Page 12 de 21

10.5. Matières incompatibles

Eviter ce qui suit : Agents oxydants, fortes. Acide.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux: aucune

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

Status 40

Version: 01/01

SFS-PIM 15.09.2025 13:24:16

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Alduro Concentré de lubrifiant réfrigérant Art.-Nr. 10163.01.000, 10163.05.000

Date de révision: 01.01.2024

Code du produit: 284

Page 13 de 21

Nº CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
64742-56-9	Distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant; huile de base - non spécifiée				
	orale	DL50 mg/kg	5000 Rat	ECHA	OECD Guideline 420
68920-66-1	Alcohols, C16-18 and C18-unsatd., ethoxylated				
	orale	DL50 mg/kg	> 2000 Rat	ECHA	OECD 401
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2000 Lapin	ECHA	OECD 402
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 mg/l	> 100 Rat	ECHA	OECD 403
78-96-6	1-aminopropan-2-ol; isopropanolamine				
	orale	DL50 mg/kg	2700 Rat		
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol; éther monobutylque de l'éthylène glycol				
	orale	DL50 mg/kg	3305 Rat		
	cutanée	DL50 mg/kg	2764 Rabbit		
929-06-6	2-(2-aminoethoxy)ethan-1-ol				
	orale	DL50 mg/kg	3000- 3700 mg/kg	RAT	ECHA
	cutanée	DL50 mg/kg	>3000	RABBIT	Echa
4299-07-4	2-n-butyl-benzo[d]isothiazol-3-one				
	orale	DL50 mg/kg	4267- 4732 mg/kg	Rat	
90-43-7	phényl-2-phénol (ISO); biphényl-2-ol 2-hydroxybiphenyle				
	orale	DL50 mg/kg	2733 Rat		OECD 401
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2000 Rabbit		OECD 402
141-43-5	2-aminoéthanol; éthanolamine				
	orale	DL50 mg/kg	1515 Rat		
	cutanée	DL50 mg/kg	1025 Lapin	IUCLID	
	inhalation vapeur	ATE mg/l	11 mg/l		
	inhalation poussières/brouillard	ATE mg/l	1,5 mg/l		
128-04-1	Natriumdimethyldithiocarbamat				
	orale	DL50 mg/kg	2500 Rat	ECHA	
	cutanée	DL50 mg/kg	5000 Rat	ECHA	
108-31-6	anhydride maléique				
	orale	DL50 mg/kg	400 Rat	GESTIS	



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Allchemet AG

Alduro Concentré de lubrifiant réfrigérant Art.-Nr. 10163.01.000, 10163.05.000

Date de révision: 01.01.2024

Code du produit: 284

Page 14 de 21

	cutanée	DL50 mg/kg	2620	Lapin	GESTIS	
--	---------	---------------	------	-------	--------	--

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contient 2-n-butyl-benzo[d]isothiazol-3-one. Peut produire une réaction allergique.

Aucune donnée disponible

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Aucune donnée disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Aucune donnée disponible

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire référentes à des preuves

Pas de risques spéciaux à signaler. Expériences tirées de la pratique.

L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Status 40

Version: 01/01

SFS-PIM 15.09.2025 13:24:16

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Alduro Concentré de lubrifiant réfrigérant Art.-Nr. 10163.01.000, 10163.05.000

Date de révision: 01.01.2024

Code du produit: 284

Page 15 de 21

N° CAS	Substance	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
64742-56-9	Distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant; huile de base - non spécifiée	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	> 100	96 h	Dickkopfelritze	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 100		Grünalgen		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	> 1000	48 h	Daphnia magna		
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	10,0	21 d	Daphnia magna		
68920-66-1	Alcohols, C16-18 and C18-unsatd., ethoxylated	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	108	96 h	Danio rerio	ECHA OECD 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 10	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	ECHA	OECD 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	51	48 h	Daphnia magna	ECHA	
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 mg/l ()	>1000		Boue activée		OECD 209
78-96-6	1-aminopropan-2-ol; isopropanolamine	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	220 - 460	96 h	Leuciscus idus	IUCLID
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	108,8	48 h	Daphnia magna	IUCLID	
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol; éther monobutylque de l'éthylène glycol	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	2500	96 h	Leopomis macrochirus	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 100	96 h	Scenedesmus subspicatus		static methode
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	> 1000	48 h	Daphnia magna		static methode
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 mg/l ()	> 1000				static methode 0,1d
929-06-6	2-(2-aminoethoxy)ethan-1-ol	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	460	96 h	Goldorfe	
4299-07-4	2-n-butyl-benzo[d]isothiazol-3-one	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	0,15	96 h	Oncorhynchus mykiss	ECHA OECD 203
90-43-7	phénol-2-phénol (ISO); biphenyl-2-ol 2-hydroxybiphenyle	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	4,5	96 h	Danio rerio	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	2,7	48 h	Daphnia magna		
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 mg/l ()	3,57	3 h	Pseudokirchneriella subcapitata		
141-43-5	2-aminoéthanol; éthanolamine	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	150	96 h	Oncorhynchus mykiss	IUCLID
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	22	72 h	Desmodesmus subspicatus		

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Alduro Concentré de lubrifiant réfrigérant Art.-Nr. 10163.01.000, 10163.05.000

Date de révision: 01.01.2024

Code du produit: 284

Page 16 de 21

	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	65 mg/l	48 h	Daphnia magna		
108-31-6	anhydride maléique						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	75 mg/l	96 h	Regenbogenforelle		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	29 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	IUCLID	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	42,81	48 h	Daphnia magna		

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

Nº CAS	Substance	Valeur	d	Source
	Méthode			
	Évaluation			
64742-56-9	Distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant; huile de base - non spécifiée			
	OECD TG 301 B	30%	28	
	Inhärenter Schlamm	30 %	28	
68920-66-1	Alcohols, C16-18 and C18-unsatd., ethoxylated			
	OECD 301 B	> 70 %	28	
	Le produit est biodégradable.			
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol; éther monobutylique de l'éthylène glycol			
	OECD 301C / ISO 9408	89 %	28	
	Le produit est biodégradable.			
	OECD 302B	100 %	28	
	Le produit est biodégradable.			
	OECD TG 301 E	94 %	28	
	Le produit est biodégradable.			
929-06-6	2-(2-aminoethoxy)ethanol-1-ol			
	OECD guideline 302B	84%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
	OECD guideline 301A	90-100%	17	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
90-43-7	phényle-2-phénol (ISO); biphenyl-2-ol 2-hydroxybiphenyle			
	OECD 301D	75%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
	OECD 301B	70-75 %	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
108-31-6	anhydride maléique			
	OECD TG 301 E	>90%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Allchemet AG

Alduro Concentré de lubrifiant réfrigérant Art.-Nr. 10163.01.000, 10163.05.000

Date de révision: 01.01.2024

Code du produit: 284

Page 17 de 21

Coefficient de partage n-octanol/eau

Nº CAS	Substance	Log Pow
68920-66-1	Alcohols, C16-18 and C18-unsatd., ethoxylated	6,13
78-96-6	1-aminopropan-2-ol; isopropanolamine	-0,96
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol; éther monobutylique de l'éthylène glycol	0,29
929-06-6	2-(2-aminoethoxy)ethan-1-ol	-1,89
4299-07-4	2-n-butyl-benzo[d]isothiazol-3-one	<= 4,0
90-43-7	phénol-2-phénol (ISO); biphenyl-2-ol 2-hydroxybiphenyl	3,18
141-43-5	2-aminoéthanol; éthanolamine	-1,91 (25°C)

FBC

Nº CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
90-43-7	phénol-2-phénol (ISO); biphenyl-2-ol 2-hydroxybiphenyl	22		

12.4. Mobilité dans le sol

dans l'état fourni: liquide

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
aucune conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Éliminer le contenu/récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets agréée. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

120107 Déchets provenant de la mise en forme ou du traitement de surface physique et mécanique des métaux et des matières plastiques; Déchets provenant de la mise en forme et du traitement de surface physique et mécanique des métaux et des matières plastiques; Huiles d'usinage à base minérale sans halogènes (sauf émulsions et solutions); déchet spécial

Code d'élimination des déchets - Résidus (RS 814.610.1, OMoD)

120109 Déchets provenant de la mise en forme ou du traitement de surface physique et mécanique des métaux et des matières plastiques; Déchets provenant de la mise en forme et du traitement de surface physique et mécanique des métaux et des matières plastiques; Émulsions et solutions d'usinage sans halogènes; déchet spécial



Fiche de données de sécurité

Allchemet AG

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Alduro Concentré de lubrifiant réfrigérant Art.-Nr. 10163.01.000, 10163.05.000

Date de révision: 01.01.2024

Code du produit: 284

Page 18 de 21

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Autres informations utiles (Transport terrestre)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Autres informations utiles (Transport fluvial)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.4. Groupe d'emballage:

-

Autres informations utiles (Transport maritime)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.4. Groupe d'emballage:

-

Autres informations utiles (Transport aérien)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Protection individuelle: voir rubrique 8

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Allchemet AG

Alduro Concentré de lubrifiant réfrigérant Art.-Nr. 10163.01.000, 10163.05.000

Date de révision: 01.01.2024

Code du produit: 284

Page 19 de 21

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 28, Inscription 75

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles: 0,0

Directive 2004/42/CE relative à COV dans les vernis et peintures: 5,336 % (51,755 g/l)

Législation nationale

Teneur en COV (OCOV): 1,9 %

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Cette matière a fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,3,4,6,7,8,9,11,12,13,14,15,16.

AICS (Australien), DSL (Kanada), IECSC (China), REACH (Europäische Union), ENCS (Japan), ISHL (Japan), KECL (Korea), NZIoC (Neuseeland), PICCS (Philippinen), TSCA (USA)



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Allchemet AG

Alduro Concentré de lubrifiant réfrigérant Art.-Nr. 10163.01.000, 10163.05.000

Date de révision: 01.01.2024

Code du produit: 284

Page 20 de 21

Abréviations et acronymes

Acute Tox: Toxicité aiguë
Asp. Tox: Danger par aspiration
Skin Corr: Corrosion cutanée
Skin Irrit: Irritation cutanée
Eye Dam: Lésions oculaires graves
Eye Irrit: Irritation oculaire
Resp. Sens: Sensibilisation respiratoire
Skin Sens: Sensibilisation cutanée
STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
Aquatic Acute: Danger aigu pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique
CLP: Classification, labelling and Packaging
REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals
GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals
UN: United Nations
CAS: Chemical Abstracts Service
DNEL: Derived No Effect Level
DMEL: Derived Minimal Effect Level
PNEC: Predicted No Effect Concentration
ATE: Acute toxicity estimate
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%
LL50: Lethal loading, 50%
EL50: Effect loading, 50%
EC50: Effective Concentration 50%
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate
NOEC: No Observed Effect Concentration
BCF: Bio-concentration factor
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic
vPvB: very persistent, very bioaccumulative
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail
ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways
(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
EmS: Emergency Schedules
MFAG: Medical First Aid Guide
IATA: International Air Transport Association
ICAO: International Civil Aviation Organization
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
IBC: Intermediate Bulk Container
VOC: Volatile Organic Compounds
SVHC: Substance of Very High Concern
Repr. - Reproduktionstoxizität
Asp. Tox. - Aspirationstoxizität
Acute Tox. - Akute Toxizität
Aquatic Acute - Akute aquatische Toxizität
Aquatic Chronic - Chronische aquatische Toxizität
Eye Dam. - Augenschaden/-reizung
Eye Irrit. - Augenreizung
Skin Corr. - Ätzwirkung auf die Haut
Skin Irrit. - Hautreizung



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Allchemet AG

Alduro Concentré de lubrifiant réfrigérant Art.-Nr. 10163.01.000, 10163.05.000

Date de révision: 01.01.2024

Code du produit: 284

Page 21 de 21

Skin Sens. - Hautallergen

Resp. Sens. - Inhalationsallergen

STOT SE - Spezifische Zielorgan-Toxizität - einmalige Exposition

STOT RE - Spezifische Zielorgan-Toxizität - wiederholte Exposition

VOC - Flüchtige organische Verbindungen

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312 Nocif par contact cutané.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.
EUH208 Contient 2-n-butyl-benzo[d]isothiazol-3-one. Peut produire une réaction allergique.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)